



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 3 avril 2018

– 17^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
 - Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
 - Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
- ABSENT :**
- M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement
 - Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l’organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 1
 - Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 3
 - Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 4
 - Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - MM. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
 - René Morales, directeur du Service du développement et de l’innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général
 - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l’information

- MM. Mathieu Desjardins, directeur par intérim du Service de l'organisation scolaire
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mmes Mafalda Nobre, coordonnatrice au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne
Sophie Archambault, réviseure linguistique

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif et souligne, en ce Mois des arts, la belle participation des centres à la neuvième édition de l'exposition des adultes en formation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). À cet égard, elle demande à M. Frédéric Corbeil de transmettre ses félicitations aux directions d'établissement concernées.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018 » l'article suivant :
 - a) Récréations à l'intérieur
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Suivi de l'audience de la Maison d'Haïti à la séance du Conseil des commissaires
 - b) Webdiffusion des séances du Conseil des commissaires
 - c) Suivi de l'audience des syndicats à la séance du Conseil des commissaires

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal (version modifiée) de la séance ordinaire du 20 mars 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018
 - a) Récréations à l'intérieur

- 4- Affaires nouvelles :
- a) Suivi de l'audience de la Maison d'Haiti à la séance du Conseil des commissaires
 - b) Webdiffusion des séances du Conseil des commissaires
 - c) Suivi de l'audience des syndicats à la séance du Conseil des commissaires
- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan d'engagement vers la réussite
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-362 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction du directeur général pour les mois de décembre 2017, de janvier et de février 2018
- * 8- DG-02-425 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissements scolaires – postes de direction – évaluation finale – année 2017-2018
- * 9- DG-02-426 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- 10- A-29-1867 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de poste – modification au plan de l'effectif 2017-2018

- 11- A-29-1874 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de poste – modification au plan de l’effectif 2017-2018
- 12- A-31-3345 Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneurs en électricité – appel d’offres 15-213P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année
- 13- A-31-3349 Service des ressources financières – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal – achat de six moteurs diesel – appel d’offres 27-559P – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3351 Service des ressources financières – école Joseph-Charbonneau – mise aux normes du débarcadère intérieur – phase 2 – appel d’offres 25-2481P – attribution d’un contrat
- 15- A-31-3356 Service des ressources financières – écoles Saint-Enfant-Jésus, Paul-Bruchési et Saint-Clément – mise aux normes des entrées d’eau et des dispositifs antirefoulement – appel d’offres 25-2485P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3365 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits et d’accessoires d’entretien ménager – appel d’offres 28-187P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3369 Service des ressources financières – école Saint-Émile – projet d’enveloppe – phase 2 – appel d’offres 25-2489P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3376 Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – interventions prioritaires – appel d’offres 15-253P – attribution de contrats
- 19- A-31-3378 Service des ressources financières – acquisition de postes portables et de tours informatiques recyclés – appel d’offres 27-555P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3389 Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – grands chantiers – appel d’offres 15-252P – attribution de contrats
- 21- A-31-3390 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’aluminium et d’acier inoxydable – appel d’offres 15-226P – première option de renouvellement d’une année

- 22- A-31-3397 Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneurs en plomberie – appel d’offres 15-237P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- 23- A-31-3398 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques pour l’entretien de tours d’eau – appel d’offres 15-258P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3405 Service des ressources financières – Regroupement des gestionnaires d’approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ) – adhésion au Système d’achats coopératif pour l’année 2018-2019
- 25- A-31-3406 Service des ressources financières – Programme d’aide aux employés (PAE) – adhésion au regroupement d’achats proposé par Collecto – SAR290-2018
- 26- A-33-1184 Service des ressources matérielles – école Judith-Jasmin – travaux supplémentaires dans le cadre de l’installation de trois classes modulaires
- 27- A-34-2964 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 28- A-34-2965 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 29- A-34-2966 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 30- A-34-2967 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 31- A-34-2968 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 32- A-34-2969 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 33- A-34-2970 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 34- A-34-2971 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 35- A-34-2972 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

- 36- A-34-2973 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 37- A-34-2974 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 38- A-34-2975 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018
- 39- Information :
- a) A-33-1182 Service des ressources matérielles – école Louis-Colin – honoraires supplémentaires dans le cadre de l’agrandissement et de la rénovation de l’école Louis-Colin
- b) A-33-1185 Service des ressources matérielles – école Baril – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de reconstruction
- 40- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal (version modifiée) de la séance ordinaire du 20 mars 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal (version modifiée) de la séance ordinaire du 20 mars 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal (version modifiée) de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 mars 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018

- a) Récréations à l’intérieur
- Les commissaires souhaitent obtenir une copie des outils sur les activités à faire lors de récréations se déroulant à l’intérieur, outils qui seront remis aux directions d’établissement.

4. Affaires nouvelles :

- a) Suivi de l'audience de la Maison d'Haïti à la séance du Conseil des commissaires
 - Les commissaires et les administrateurs discutent des mesures en place à la CSDM pour intervenir face aux allégations d'inconduites et d'agressions sexuelles et des mesures pouvant être prises pour aider les élèves à dénoncer.
- b) Webdiffusion des séances du Conseil des commissaires
 - Les membres du comité exécutif et les administrateurs discutent de la webdiffusion des séances du Conseil des commissaires et de la protection des renseignements personnels, notamment lorsque des mineurs se présentent à une séance.
 - Un processus sera mis en place pour bien informer les demandeurs d'audience du fait que les séances sont diffusées sur le Web et que le consentement parental est requis lorsqu'un mineur n'est pas accompagné d'un parent ou d'un tuteur.
- c) Suivi de l'audience des syndicats à la séance du Conseil des commissaires
 - Les membres du comité exécutif et les administrateurs discutent des mesures à prendre à l'égard des représentations et démarches des syndicats.

5. Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite
 - Le processus de consultation sur le Plan d'engagement vers la réussite, dont la version pour consultation a été présentée à la séance du Conseil des commissaires du 28 mars, est en cours, en vue de son adoption à la séance du Conseil du mois de juin.
- b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- c) Qualité de l'air
 - Une rencontre du comité de vigie s'est tenue le jeudi 29 mars.

- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
- Une lettre de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) est déposée. Celle-ci y indique accepter la proposition contenue dans la lettre envoyée par la présidente et le directeur général de la CSDM dans le dossier de la Place Borden.
 - L'entente a été entérinée par les conseils des commissaires des deux commissions scolaires.
 - La présidente remercie le directeur général, M. Robert Gendron, et la directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, Mme Lucie Painchaud, pour leur excellent travail dans ce dossier.
 - La question de l'intégration de nouvelles classes de maternelle 4 ans est particulièrement problématique dans le contexte. Un état de situation des classes de maternelle 4 ans sera présenté.
 - Les pressions exercées aux États-Unis sur les immigrants pourraient entraîner un afflux d'immigrants au Québec et, de ce fait, de nouveaux élèves, notamment dans les classes d'accueil. Il faut prévoir cette possibilité.
 - Un état de situation relatif aux unités modulaires en vue de la rentrée 2018-2019 est demandé.
 - Un tableau de bord sera présenté pour l'ensemble des projets d'unités modulaires.
 - Tous les projets n'ont pas la même urgence pour la rentrée : il faut distinguer les projets qui permettront un déplacement d'élèves des projets visant à intégrer des classes supplémentaires et sans lesquels il manquera des classes à la rentrée.
 - Le samedi 14 avril se tiendra une rencontre de concertation régionale sur la capacité d'accueil. Seront présentes la CSDM, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et la Commission scolaire de Laval. Les deux commissions scolaires anglophones de Montréal y sont également invitées.
 - Les commissaires discutent des problèmes de financement du matériel nécessaire à la tenue d'activités pédagogiques dans le cadre du programme ministériel d'offre de services éducatifs aux demandeurs d'asile, ainsi que des représentations à faire auprès du ministre à ce sujet.

- Les commissaires soulignent la reconnaissance de Réginald Fleury, conseiller pédagogique en éducation et en relations interculturelles, par le Fonds 1804 pour la persévérance scolaire ainsi que le travail fait par les enseignants du programme d'enseignement des langues d'origine (PELO).
- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

7. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour les mois de décembre 2017, de janvier et de février 2018

Document déposé : Rapport DG-01-362 en date du 3 mars 2018
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour les mois de décembre 2017, de janvier et de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour les mois de décembre 2017, de janvier et de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

*8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – personnel de direction d'établissements scolaires – postes de direction – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-425 en date du 21 mars 2018
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-426 en date du 27 mars 2018
de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de poste – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1867 en date du 22 mars 2018
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Mélissa Leroux-Daneau, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 19 décembre 2017 à l'école Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-François-d'Assise ne possède pas entièrement les fonds nécessaires pour la création de poste, les dépenses engendrées par la création de ce poste devront faire l'objet de suivi rigoureux par le Service des ressources financières;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-François-d'Assise et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-012-1-23140-167 (87,5 %) et 104-012-6-23140-167 (12,5 %);
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de poste – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1874 en date du 27 mars 2018
de M. Daniel Martin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en matière de délai entre l'embauche et la première rémunération;

CONSIDÉRANT l'importance d'une expérience-employé positive pour l'intégration à l'emploi des candidats reçus à la CSDM pour une première affectation;

CONSIDÉRANT l'atteinte des objectifs liés au projet pour ce qui est de l'embauche du personnel enseignant;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, d'agent de bureau classe 1 au Bureau du recrutement, des stages et du développement des compétences et d'IMPUTER la dépense à l'indice 518-000-1-52330-160.
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

12. Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneurs en électricité – appel d’offres 15-213P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année

Document déposé : Rapport A-31-3345 en date du 19 mars 2018
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, des contrats à exécution sur demande ont été attribués le 12 avril 2016 à *SMD électrique inc.*, *Av-Tech inc.*, *Poulin électrique inc.*, *Mofax électrique ltée*, *Le Groupe Parmo inc.*, *Laurin Laurin (1991) inc.*, *Ludec électrique inc.* et *Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée* pour une période d’une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord des adjudicataires et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs *Av-Tech inc.* et *Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée* n’ont pas exercé leur première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler une deuxième fois les ententes des autres entrepreneurs pour l’année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée par le budget d’investissement de la CSDM. Les centres de projets, les numéros de projets et les indices comptables vont varier en fonction des projets pour lesquels des travaux à taux horaire seront requis;

CONSIDÉRANT les règles d’attribution prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* pour les travaux à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que *SMD électrique inc.*, *Poulin électrique inc.*, *Mofax électrique ltée*, *Le Groupe Parmo inc.*, *Laurin Laurin (1991) inc.* et *Ludec électrique inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l’entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER des contrats à exécution sur demande d’une valeur globale de 344 800 \$ plus taxes à *SMD électrique inc.*, *Poulin électrique inc.*, *Mofax électrique ltée*, *Le Groupe Parmo inc.*, *Laurin Laurin (1991) inc.* et *Ludec électrique inc.* pour les travaux à taux horaire pour entrepreneur en électricité, pour une année additionnelle de renouvellement, du 12 avril 2018 au 11 avril 2019.

13. Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – achat de six moteurs diesel – appel d'offres 27-559P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3349 en date du 26 mars 2018
de M. Amadou Pathé Sow et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur pour l'achat de six moteurs diesel pour l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que, des deux soumissions reçues, seule la soumission de *Gamex inc.* est admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de mobilier, d'appareillage et d'outillage (MAO) de l'EMEMM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 119 400 \$ plus taxes à *Gamex inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de six moteurs diesel pour l'EMEMM.

14. Service des ressources financières – école Joseph-Charbonneau – mise aux normes du débarcadère intérieur – phase 2 – appel d'offres 25-2481P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3351 en date du 27 mars 2018
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise aux normes du débarcadère intérieur – phase 2 à l'école Joseph-Charbonneau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 748 236 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe St-Lambert*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes du débarcadère intérieur – phase 2 à l'école Joseph-Charbonneau;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – écoles Saint-Enfant-Jésus, Paul-Bruchési et Saint-Clément – mise aux normes des entrées d'eau et des dispositifs antirefoulement – appel d'offres 25-2485P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3356 en date du 23 mars 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise aux normes des entrées d'eau et dispositifs antirefoulement aux écoles Saint-Enfant-Jésus, Paul-Bruchési et Saint-Clément;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 224 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes des entrées d'eau et des dispositifs anti-refoulements (DAR) aux écoles Saint-Enfant-Jésus, Paul-Bruchési et Saint-Clément;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits et d'accessoires d'entretien ménager – appel d'offres 28-187P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3365 en date du 28 mars 2018
de M. Christian Ouellet et de Mme Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, des produits et des accessoires d'entretien ménager aux services et établissements concernés durant deux années, avec possibilité de reconduction pour une troisième année avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois soumissions dont deux non conformes;

CONSIDÉRANT que *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures ltée* a présenté une soumission conforme et satisfait aux exigences de l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande de produits et d'accessoires d'entretien ménager à l'entreprise *Produits Sany, une division de Solutions Supérieures Ltée* pour une valeur estimée à 3 978 954,94 \$ plus taxes, pour deux années. Ce contrat est assorti d'une option de renouvellement d'une année, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire.

17. Service des ressources financières – école Saint-Émile – projet d'enveloppe – phase 2 – appel d'offres 25-2489P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3369 en date du 21 mars 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour projet d'enveloppe – phase 2 à l'école Saint-Émile;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 619 882 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Melk construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet d'enveloppe – phase 2 à l'école Saint-Émile;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – interventions prioritaires – appel d'offres 15-253P – attribution de contrats

Document déposé : Rapport A-31-3376 (version corrigée) en date du 19 mars 2018 de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un (ou plusieurs) entrepreneur général, qui effectuera, sur demande, divers travaux de réparation et de rénovation des bâtiments de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 8 000 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d'investissement;

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et elle sera assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, et ce, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que neuf soumissions ont été reçues et que sept soumissions ont été déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

- 1- *Les Constructions Serbec inc.*,
- 2- *Roland Grenier Construction*,
- 3- *N. Sani Cie ltée*,
- 4- *Construction Caruso*,
- 5- *MA2D Construction*,
- 6- *Groupe Atwill-Morin*,
- 7- *GB Cotton inc.*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur globale de 7 881 614,48 \$ plus taxes à *Les Constructions Serbec inc., Roland Grenier Construction, N. Sani Cie ltée, Construction Caruso, MA2D Construction, Groupe Atwill-Morin* et *GB Cotton inc.* pour des services de travaux de réparation et de rénovation. Ces contrats sont assortis de deux options de renouvellement d'une année chacune avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 7 881 614,48 \$ plus taxes correspondant à l'entente.

19. Service des ressources financières – acquisition de postes portables et tours informatiques recyclés – appel d'offres 27-555P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3378 en date du 27 mars 2018
de M. Christian Ouellet et Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un ou de plusieurs fournisseurs qui livrera, sur demande, des postes portables et tours informatiques recyclés à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune qui devront être acceptées par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 90 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, les commandes seront attribuées à l'un ou à l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCORDER un contrat à commande d'une valeur globale annuelle de 94 125 \$ à *Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)* et à *Équipements Sunterra inc.* Ces contrats d'une durée d'une année sont assortis de deux options de renouvellement d'une année chacune avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

20. Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – grands chantiers – appel d'offres 15-252P – attribution de contrats

Document déposé : Rapport A-31-3389 (version corrigée) en date du 27 mars 2018 de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un (ou plusieurs) entrepreneur général, qui effectuera, sur demande, divers travaux de réparation et de rénovation des bâtiments de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 8 000 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d'investissement;

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et qu'elle sera assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, et ce à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que neuf soumissions ont été reçues et que huit soumissions ont été déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

- 1- *Les Constructions Serbec inc.*,
- 2- *Roland Grenier Construction limitée*,
- 3- *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)*,
- 4- *Pincor ltée*,
- 5- *Mofax Electrique ltée*,
- 6- *K.F. Construction inc.*,
- 7- *Darcon et cie. inc.*,
- 8- *Les entreprises Victor & François inc.*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur globale de 7 731 454,96 \$ plus taxes, à *Les Constructions Serbec inc., Roland Grenier Construction limitée, Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.), Pincor ltée, Mofax Electrique ltée, K.F. Construction inc., Darcon et cie. inc.* et *Les entreprises Victor & François inc.* pour des services de travaux de réparation et de rénovation. Ces contrats sont assortis de deux options de renouvellement d'une année chacune avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 7 731 454,96 \$ plus taxes correspondant à l'entente.

21. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'aluminium et d'acier inoxydable – appel d'offres 15-226P – première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3390 en date du 16 mars 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 22 mars 2017 à *Acier Tag inc.* pour une période d'une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT la hausse générale du marché de l'aluminium et de l'acier;

CONSIDÉRANT que la hausse de prix soumise par le soumissionnaire en rapport à la soumission pour la première option de renouvellement a été jugée raisonnable;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles et celui des écoles de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que *Acier Tag inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en conformité aux prix ajustés présentés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 186 593,25 \$ plus taxes à *Acier Tag inc.* pour la fourniture sur demande d'aluminium et d'acier inoxydable, pour une année additionnelle de renouvellement.

22. Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneurs en plomberie – appel d'offres 15-237P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3397 en date du 22 mars 2018
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, des contrats à exécution sur demande ont été attribués le 28 juin 2017 à *R.S. Plomberie enr. (2946-4140 Québec inc.)*, *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.*, *MécanicAction inc. Av-Tech inc.* et *Stéphane Jacques Entrepreneur Plombier inc.* pour une période d'une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord des adjudicataires et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler une première fois les ententes pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée par le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT les règles d'attribution prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* pour les travaux à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que *R.S. Plomberie enr (2946-4140 Québec inc.)*, *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.*, *MécanicAction inc.* et *Stéphane Jacques Entrepreneur Plombier inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Av-Tech inc.* a été consulté, mais ne souhaite pas exercer son option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur globale de 359 294,53 \$ plus taxes à *R.S. Plomberie enr (2946-4140 Québec inc.)*, *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.*, *MécanicAction inc.* et *Stéphane Jacques Entrepreneur Plombier inc.* pour les travaux à taux horaire pour entrepreneur en plomberie, pour une année additionnelle de renouvellement, du 4 avril 2018 au 3 avril 2019.

23. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques pour l'entretien de tours d'eau – appel d'offres 15-258P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3398 en date du 22 mars 2018
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Amadou Pathé Sow
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, des produits chimiques pour l'entretien de tours d'eau des établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune et qui devront être acceptées par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 60 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions reçues ont été déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Solesco inc.* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 35 735,57 \$ plus taxes à *Solesco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande des produits chimiques pour l'entretien de tours d'eau. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

24. Service des ressources financières – Regroupement des gestionnaires d’approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ) – adhésion au Système d’achats coopératif pour l’année 2018-2019

Document déposé : Rapport A-31-3405 en date du 26 mars 2018
de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d’adhérer à des regroupements d’achats pour les contrats à commande ou à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que le Regroupement des gestionnaires d’approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ) autorise la CSDM à joindre le regroupement d’achats dans la mesure où les besoins de la CSDM ne dénaturent pas les contrats en cours;

CONSIDÉRANT que le RGAUQ accepte notre adhésion pour des dépenses annuelles en acquisition d’équipements ne dépassant pas 1 M \$;

CONSIDÉRANT que les besoins de la CSDM se situent approximativement à 0,5 M \$ pour le restant de l’année 2018-2019;

CONSIDÉRANT l’opportunité pour la CSDM de se joindre au RGAUQ dans une entente contractuelle déjà établie;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l’organisme public responsable d’une entente pour un regroupement d’achats doit faire une demande formelle au représentant du regroupement en question;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ADHÉRER, pour l’année 2018-2019, au Regroupement des gestionnaires d’approvisionnements des universités québécoises (RGAUQ), pour un montant ne dépassant pas 1 M \$ en acquisition d’équipements de réseautique et de téléphonie.

25. Service des ressources financières – Programme d’aide aux employés (PAE) – adhésion au regroupement d’achats proposé par Collecto – SAR290-2018

Document déposé : Rapport A-31-3406 en date du 26 mars 2018
de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d’adhérer à des regroupements d’achats pour les contrats à commande ou à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que la CSDM utilise présentement les services d’une firme de psychologues retenue par la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que cette entente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) sera bientôt échuë;

CONSIDÉRANT que la FCSQ a demandé à Collecto Services regroupés en éducation (anciennement dénommé CCSR) de faire un appel d'offres pour les programmes d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT l'invitation faite à la CSDM par Collecto de joindre son regroupement d'achats pour un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de participer à ce regroupement d'achat pour le programme d'aide aux employés étant donné la fin de l'entente de la FCSQ;

CONSIDÉRANT qu'un mandat conditionnel à l'autorisation du comité exécutif de la CSDM a été transmis à Collecto afin de permettre la participation de la CSDM à l'appel d'offres publié par Collecto;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADHÉRER au regroupement d'achat SAR290-2018 mis sur pied par Collecto pour les services d'un programme d'aide aux employés. Cette entente, d'une valeur annuelle estimée à 100 000 \$, sera valide pour trois années et sera assortie d'une option de renouvellement de deux années, avec l'accord de la CSDM.

26. Service des ressources matérielles – école Judith-Jasmin – travaux supplémentaires dans le cadre de l'installation de trois classes modulaires

Document déposé : Rapport A-33-1184 en date du 28 mars 2018
de M. Serge Roby concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat gré à gré attribué à l'entrepreneur 2732-2304 *Québec inc.* (*Dion services financiers*) pour l'installation, la location et le retrait de trois classes modulaires à l'école Judith-Jasmin située au 4575, rue Mariette, à Montréal;

CONSIDÉRANT que lors des travaux d'installation des classes modulaires, il s'est avéré nécessaire de remplacer le système structural conventionnel par un système structural sur pieux d'acier;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, les travaux sont terminés et l'entrepreneur démobilisé;

CONSIDÉRANT que les unités modulaires sont utilisées depuis la rentrée scolaire 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur 2732-2304 Québec inc. (*Dion services financiers*) la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du besoin des unités modulaires à l'école Judith-Jasmin.

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2964 en date du 22 février 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2965 en date du 26 mars 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2966 en date du 26 mars 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2967 en date du 26 mars 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2968 en date du 26 mars 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2969 en date du 26 mars 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-
Heng pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport
déposé.

33. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2970 en date du 26 mars 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de
mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2971 en date du 26 mars 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de
mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2972 en date du 26 mars 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2973 en date du 26 mars 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2974 en date du 26 mars 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

38. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2018

Document déposé : Rapport A-34-2975 en date du 26 mars 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-
Heng pour le mois de mars 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport
déposé.

39. Information :

- a) A-33-1182 Service des ressources matérielles – école Louis-Colin –
honoraires supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement
et de la rénovation de l'école Louis-Colin
- b) A-33-1185 Service des ressources matérielles – école Baril – honoraires
supplémentaires dans le cadre du projet de reconstruction

40. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 15 h 27.

Secrétariat général – 19 avril 2018

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance
ordinaire du Conseil des commissaires du 25 avril 2018.